

MEDIATHEQUE MONNAIE

Règlement multimédia

La Médiathèque est un service public ouvert à tous à vocation culturelle chargé de contribuer aux loisirs, à l'information, à la documentation et à la formation.

Service multimédia

Six postes de consultation sont à la disposition des usagers :

Ces postes sont réservés uniquement à la consultation des CD-ROM et à celle du Web .

Accès au service

Le service est accessible à tout abonné.

Une inscription préalable à la fréquentation du service est demandée. Pour l'abonné, il sera demandé la présentation de la carte.

Six postes étant toujours affectés à la consultation de CD-ROM et d'Internet, il est impératif de réserver sa plage horaire, une seule à la fois et deux maximum dans la semaine en cas d'affluence, auprès de l'animateur sur place à la Médiathèque Monnaie. Priorité sera donnée aux réservations et ensuite aux premiers arrivants.

En cas de désistement, il convient d'avertir le service pour laisser l'accès à d'autres usagers.

Dans le cas contraire et sauf raisons majeures, les rendez-vous ultérieurs éventuels seront suspendus.

Nombre d'utilisateurs par écran :

La consultation est limitée à deux personnes maximum par écran pour la consultation de cédéroms et à une seule personne pour celle d'internet. Aucune personne supplémentaire ne sera acceptée. En cas de litige, la personne responsable du service se réserve le droit d'interrompre la consultation (consultation du Web ou de cédéroms).

Durée de consultation

CD-ROM : 30 min.

Internet : 30 min

Le temps de la première consultation est de 45 minutes : 15 min d'initiation obligatoire aux bases de la navigation et 30 min de consultation.

Tarifs et impressions

La consultation de CD-ROM et d'Internet est gratuite.

La Médiathèque n'est pas responsable de la qualité et de la quantité des informations recueillies sur Internet ni des problèmes techniques liés au serveur et au réseau téléphonique.

Toute connexion est effectuée par le personnel qui doit être prévenu en cas de déconnexion involontaire.

Tous frais de restauration suite à la dégradation de fichiers seront à la charge financière du responsable.

Les impressions sont autorisées et limitées à cinq par consultation. Le personnel doit être prévenu avant toute impression.

Age des utilisateurs

L'accès aux CD-ROM est ouvert à tout le monde sans condition d'âge.

L'accès à Internet. Pour les mineurs, une autorisation parentale est demandée et la consultation est placée sous la responsabilité des parents.

CD-ROM

Tous les CD-ROM disponibles du catalogue sont consultables sur rendez-vous.

Ceux à vocation encyclopédique sont permanents sur le poste de recherche documentaire. Les autres seront renouvelés selon la demande des usagers.

Seule la consultation des CD-ROM appartenant à la Médiathèque Monnaie est autorisée.

Internet

L'usage d'Internet à la Médiathèque Monnaie est destiné à la découverte du Web et à la recherche documentaire. Il est un complément au fonds offert par les autres services. Une sélection de sites Web vous est proposée et classée par thèmes (Cinéma, Nature, Administration, Droit Histoire, Géographie, Sport, Arts, Loisirs, Littérature, Musique...). Cette sélection n'est pas définitive, vous pouvez faire des suggestions à l'animateur après ou avant une consultation.

Ne sont pas autorisés :

- les accès dans les autres fichiers
- le courrier électronique (sauf par l'intermédiaire de sites)
- les forums de discussion

- les transferts de fichiers
- le commerce électronique
- les téléchargements sur disquette ou disque dur

Netiquette ou charte de bonne conduite

L'utilisateur doit se conformer au règlement général de la Médiathèque Monnaie sur le respect des personnes et des biens, et notamment au présent règlement multimédia.

L'utilisateur doit :

- Respecter les lois en vigueur (droit d'auteur, respect de la personne humaine, délit d'incitation à la haine raciale...). N'est pas admise la consultation de sites contraires aux missions des établissements publics et à la législation française, notamment ceux faisant l'apologie de la violence, de discrimination ou de pratiques illégales, les sites contraires à la morale (pornographie).
- Respecter le matériel : Afin d'éviter la propagation de virus, la lecture de cédéroms et de disquettes n'est pas autorisée sur les postes de consultation Internet. Il est interdit de modifier la configuration des équipements.

L'utilisateur s'engage à :

- ne pas modifier ou détruire des informations,
- respecter le fonctionnement normal du réseau
- ne pas porter atteinte à la sensibilité des autres usagers par l'intermédiaire de messages, textes ou images à caractère provocant.

Sous l'autorité du chef de service, le personnel fera cesser la consultation de tout site contrevenant au règlement, exclura le transgressant et pourra envisager des poursuites auprès des autorités compétentes (article 227-24 du code pénal : 3 ans d'emprisonnement et 500 000 FR d'amende).

Le règlement multimédia sera mis à disposition de tout usager du service et disponible à chaque écran.

L'accès au service multimédia pourra être différé si la sécurité informatique ne peut être assurée à cause de l'indisponibilité du personnel et en particulier de l'animateur multimédia ou pour des raisons techniques.